



## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 23° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

## CONTRATS DE FORMATION

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Janvier, février et mars 2024

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date <sup>1</sup>	Lieu	Nombre de participantes et participants prévus
Ateliers de conversation anglaise	3 900,00 \$	Formation linguistique en anglais	22 janvier 2024 au 6 mai 2024	À distance	9

<sup>1</sup> Informations complémentaires : Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre. Ainsi, certaines activités de formation ont pu avoir lieu à un autre trimestre.